



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 04-2015**
Séance du 22 septembre 2015

DELIBERATION

relative au crédit d'étude de 140 000 F pour la transformation et le réaménagement des anciens vestiaires Cherpines à destination du personnel en charge de la gestion du centre sportif - Etape 2/4

vu la nécessité de transformer et de réaménager les vestiaires actuels en locaux techniques à destination du personnel en charge de la gestion du centre sportif des Cherpines,

vu la nécessité de relocaliser la chaufferie dans l'ancienne buvette,

vu l'intérêt de mener une étude permettant de chiffrer l'ensemble du projet de manière précise,

vu l'exposé des motifs EM 04-2015, de juin 2015, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter le crédit d'étude qui permettra de chiffrer l'ensemble du projet de transformation et de réaménagement des vestiaires actuels en locaux techniques à destination du personnel en charge de la gestion du centre sportif des Cherpines, de manière précise,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 140 000 F destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 140 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présentée ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N° 331.